

REINSCRIPTIONS à L'ECOLE de TENNIS

SAISON 2020 - 2021

Cours possibles sur terrains couverts ou sur terrains extérieurs

Enfants nés entre **2003** et **2016**

Priorité aux réinscriptions jusqu'au 22 juin

A partir du 8 juin, rendez-vous sur le site du **Colombes Tennis Club** dans la rubrique « **Cours collectifs Jeunes** ». Sélectionnez la catégorie correspondant à l'âge de votre enfant puis indiquez vos souhaits horaires (3 possibilités par ordre préférentiel).

Si vous avez oublié vos identifiants et code, cliquez OUI sur code d'accès oublié et vous les recevrez sur votre boîte mail.

Pour réinscrire votre enfant, vous devez obligatoirement fournir :

- une copie du justificatif de domicile pour les colombiens
- le certificat médical ou le questionnaire santé-sport
- le règlement intégral (par chèque à l'ordre du CTC, CB, espèces, chèques vacances ou coupons sport). Paiement possible en 3 fois : octobre, novembre et décembre 2020. Déposez les dossiers dans la boîte aux lettres ou prenez un rendez-vous par mail. Dans ce cas, n'oubliez pas votre masque lorsque vous viendrez au club !
- Si vous bénéficiez du PASS+ 92 (collégiens) ou de la participation ultérieure de votre comité d'entreprise, vous payerez l'intégralité de l'adhésion et le Colombes Tennis Club vous adressera un chèque de remboursement après avoir reçu le virement de l'organisme.

IMPORTANT : les dossiers incomplets ne seront pas traités ! Merci pour votre compréhension

L'OFFRE de PARRAINAGE continue pour cette nouvelle saison : votre fille ou fils peut parrainer un enfant qui souhaite s'inscrire pour l'année à l'école de tennis. Parrain et filleul bénéficieront d'une réduction sur leurs cotisations pour la rentrée 2020/2021. Le filleul pourra aussi bénéficier de la période prioritaire des réinscriptions.

L'ANIMATION MATCH : Votre enfant né entre 2005 et 2011 aura la possibilité de jouer une 2^{ème} heure hors vacances scolaires sous forme de match (avec d'autres enfants de même niveau) tous les mercredis à partir du 7 octobre 2020 et jusqu'au 14 avril 2021 inclus. Cette activité sera encadrée par un enseignant au tarif de 88€.

14h - 15h et 15h - 16h : 2009 - 2011

16h - 17h : 2005 - 2008

COTISATION PARENT / ENFANT : un jeune de l'école de tennis peut prendre cette cotisation pour jouer avec l'un de ses deux parents pour le tarif de 99 €. Cette cotisation donne accès uniquement aux courts extérieurs du 01/10/2020 au 30/09/2021.

ANNULATIONS ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera accordé pour les enfants qui arrêteraient l'école après le 1^{er} cours.

Un problème médical nécessitant un arrêt d'une durée supérieure à 3 mois fera l'objet d'une indemnisation sous forme d'avoir pour un stage.

Thierry BOUSSUGE : Responsable de l'école de tennis